

*Loi électorale du Canada*

avec le projet de loi, nous pourrions . . . ce que je favorise beaucoup, non pas que je suis contre ce que le député nous offre, mais le gouvernement va jusqu'à dire que jusqu'à trois jours avant, c'est-à-dire jusqu'au vendredi avant le vote, ce sera possible de se présenter au bureau du président d'élection pour pouvoir ajouter ces gens qui auront été oubliés sur la liste, oubliés lors de la révision et qui, à la dernière minute, peuvent arriver.

Alors, je pense que l'honorable député, qui est un homme raisonnable, sera intéressé d'en discuter lorsque nous arriverons au projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois à cet égard.

Jusqu'à ce jour, je suis satisfait qu'il y ait au moins une disposition. Je voulais faire moi-même un amendement, mais déjà, le gouvernement arrive avec une possibilité qu'au moins, on ait jusqu'au vendredi. C'est déjà une amélioration considérable pour les gens des villes surtout. Parce qu'autant mon collègue que ses collègues que nous-mêmes, lorsque nous faisons campagne électorale, nous dénichons un peu partout des gens qui ne sont pas sur la liste et c'est très frustrant de ne pas pouvoir les faire ajouter. Au moins, on a une satisfaction déjà à l'avance que nous pourrions, jusqu'au vendredi avant l'élection, les faire ajouter. Alors, le vendredi avant ou la journée même, je vois que déjà, il n'y a plus de grande différence entre ce que le député propose, ce que nous aimerions depuis longtemps et ce que nous devrions faire. Il y aura moyen, à un certain moment, de conjuguer toutes ces propositions.

La deuxième proposition de l'honorable député, c'est aussi une question qui est toujours très difficile, parce qu'il y a des gens qui sont propriétaires d'immeubles et qui interdisent formellement toute entrée parce que ce sont des gens âgés, des gens qui craignent de voir toutes sortes de gens circuler, comme l'a dit mon préopinant, celui qui a parlé avant moi. Alors, là aussi je pense que je vais plutôt dans le sens de la proposition de mon collègue. Mais encore une fois, je voudrais que nous puissions en étudier très sérieusement les implications.

On sait très bien ce que cela veut dire, que c'est difficile d'aller dans certains blocs d'appartements, à Montréal comme à Toronto, comme à Vancouver, où il y a tellement de gens qui circulent. Vous avez 12 candidats qui viennent une fois, deux fois, trois fois, cela peut aller jusqu'à 36 possibilités de gens qui viennent soit seuls, soit plusieurs, dans l'édifice, pour faire la campagne électorale. Il y a des difficultés, mais quand dans la vie il y a des difficultés, on peut toujours trouver des solutions. Moi, je suis un homme optimiste. Alors, on pourra regarder cela à tête reposée aussi lorsque viendra le temps de discuter de ce projet de loi que le gouvernement devrait nous ramener très bientôt. Je crois comprendre que l'honorable député est d'ailleurs mieux informé que moi, puisqu'il est le *House Leader* de son propre parti. Mais j'imagine que ce projet de loi doit nous arriver bientôt, le projet de loi C-79, pour être étudié en Comité. Et si cela ne devait pas passer aujourd'hui, j'espère qu'il sera là à ce moment-là pour présenter à nouveau toutes ces propositions.

Donc, numéro 2: pas d'objection majeure, si ce n'est que cela va créer des difficultés. Il faudra donc examiner comment éviter les craintes que plusieurs voient dans une possibilité semblable d'avoir toutes sortes de gens qui circulent dans les

édifices, surtout dans les grandes villes, où les gens ont une tendance à avoir plutôt peur. Et je ne les blâme pas. C'est un problème majeur dans les centres-villes, où il y a des grands édifices dans lesquels on ne tolère pas la présence d'«étrangers». Mais comment peut-on défendre la démocratie si on ne peut pas rejoindre les gens? Donc, il y aura lieu d'avoir un long débat probablement à cette occasion-là.

La troisième proposition de mon honorable ami, la dernière, et je laisserai la place à d'autres, selon le Règlement, c'est de permettre aux voyageurs et étudiants, résidant temporairement à l'étranger, de voter lors d'élections générales, comme peuvent le faire les électeurs des Forces armées canadiennes et de la Fonction publique en poste à l'étranger.

Mais déjà là aussi, je vois qu'il y a des difficultés. Cela fait vingt ans qu'on étudie comment rendre le vote le plus accessible possible au plus grand nombre possible. Comment rendre le vote possible au plus grand nombre possible? Déjà on sait que les soldats sont inscrits annuellement. On sait que les gens en poste à l'étranger sont inscrits annuellement, alors que pour les étudiants, les voyageurs, c'est difficile de les inscrire annuellement.

Alors, cela sera une longue discussion, j'en suis certain, lorsque nous étudierons le projet de loi du gouvernement. D'ailleurs, il y a toute une section dans le projet de loi sur la question d'octroi du vote à d'autres que des gens qui sont des militaires et qui travaillent pour le gouvernement. Cela représente de grands problèmes. L'honorable député en est conscient. Où allons-nous pouvoir trancher? Les étudiants, cela se comprend bien au Canada. Les étudiants à l'étranger, cela se comprend bien aussi, mais est-ce que ce sont des étudiants permanents? Côté étudiant, on est toujours très sympathique. On sait combien de temps cela prend. Mais le voyageur, on ne le sait pas. Et une fois que vous ouvrez la porte pour les voyageurs, vous voudrez probablement la donner . . . il y a une proposition d'ailleurs à cet effet dans le projet de loi du gouvernement, où vous voudrez probablement l'étendre ce droit de vote aux gens qui habitent temporairement à l'extérieur du pays, sans perdre leur citoyenneté. Mais vous savez, c'est un peu comme les gens qui viennent à Ottawa pour y travailler temporairement. On dit toujours qu'il n'y a rien de plus temporaire que les gens qui sont à Ottawa temporairement pour découvrir qu'ils y sont d'une façon permanente. Alors, ce qui amènera des difficultés.

Je sais que dans le projet de loi du gouvernement, ouvrir la porte., c'est que où mettre un oui et où mettre un non? Moi je n'ai pas d'opinion finale là-dessus et ce pour des raisons que j'exposerai lorsque nous discuterons du projet de loi. Je préfère ne pas donner mon opinion finale parce que j'ai l'intention d'être très actif à l'occasion de ce projet de loi C-79. Mais je voulais participer aujourd'hui pour déjà montrer les difficultés que nous aurons à l'avenir, mais il n'y a aucun doute que pour ce qui est de la proposition n° 1 de notre collègue, je pense qu'on pourra certainement trouver moyen d'y donner suite.

La deuxième proposition, ce sera, comme je l'ai dit, une question de définition au point de vue sécuritaire, comment assurer la sécurité des gens qui habitent dans l'édifice tout en remplissant nos devoirs de pouvoir faire campagne démocratiquement, dans un pays démocratique. Alors, dans ce sens-là, je rejoins un peu les appréhensions de mon honorable collègue.